

D.2018.03.28.10.9

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 28 Mars 2018

10 - PROJETS TERRITORIALISES

10.9 - Doublement de la Capacité Ligne A - 52m - Avenant n°1 au marché 52M 2015 12570 M conclu avec le groupement EGIS RAIL/EGIS S.O./LCR ARCHITECTES - Maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation des aménagements nécessaires à la station Esquirol de la ligne A du métro de l'agglomération toulousaine afin de pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long : approbation de l'avenant n° 1

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mars à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Briand)	
CHOLLET François		X (M. Del Borrello)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X	X (M. André à/c du point 6)	
KELLER Bernard		X (M. Grass jusqu'au point 5.1)	X (à/c du point 6)
LAGLEIZE Jean-Luc		X (M. Aujoulat)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe		X (M. Trautmann)	
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X	X (M. Bacou à/c du point 10)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline (Participation au vote à/c du point 1.2)	X		
SUAUD Thierry (Participation au vote à/c du point 1.2)	X		

Tisséo-Collectivités

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180403-20180328-10-9D-
DE
Date de télétransmission : 03/04/2018
Date de réception préfecture : 03/04/2018

Par délibération n° 2015.03.25.4.3 du 25 mars 2015, le Comité Syndical a approuvé le programme de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Par délibération n° 2015.03.25.4.5 du 25 mars 2015, le Comité Syndical a confié par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT) la réalisation de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Par délibération n° 2015.09.16.6.2 du 16 septembre 2015, le Comité Syndical a autorisé Tisséo Ingénierie à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation des aménagements nécessaires à la station Esquirol de la ligne A du métro de l'agglomération toulousaine afin de pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long avec le groupement EGIS RAIL/EGIS BATIMENT SUD OUEST/LCR ARCHITECTES

Par délibération D.2016.03.30.4.3 du 30 mars 2016, le Comité Syndical a approuvé les études d'Avant-Projet concernant les aménagements nécessaires à la station Esquirol de la ligne A du métro de l'agglomération toulousaine afin de pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long et arrêté le coût prévisionnel définitif des travaux correspondant.

Le présent avenant n° 1 a pour objet :

1. de fixer le coût prévisionnel définitif des travaux Co1 sur la base des études d'avant-projet définitif sur lequel s'engage le maître d'œuvre,
2. de supprimer du programme de l'opération la réalisation du rameau reliant le bout de quai n° 1 (côté Basso Cambo) et le quai central
3. de rendre définitif le forfait de rémunération de la mission de base.
4. d'acter le changement de chef de projet Monsieur Nicolas Dupriez désigné à l'article 1 de l'Acte d'Engagement, par Monsieur François Burlet.

Le coût prévisionnel des travaux (Co) établi par le maître d'ouvrage était de 4 400 000 d'euros HT (valeur janvier 2014).

Le coût prévisionnel définitif des travaux arrêté à l'issue des études de projet, appelé Co1, est fixé par le présent avenant à 2 975 670 € HT (valeur janvier 2014).

En conséquence :

Le montant des honoraires forfaitaires de la tranche ferme indiqué à l'article 2.2 de l'acte d'engagement reste inchangé, les études correspondant aux missions AVP, PRO, ACT ont en effet été menées suivant le programme initial, l'abandon du rameau reliant le bout de quai n° 1 (côté Basso Cambo) et le quai central étant survenu au moment de l'attribution du marché de travaux du lot 1.

Le montant définitif des honoraires forfaitaires de la tranche conditionnelle indiqué à l'article 2.2 de l'acte d'engagement est diminué de 197 670 € HT à 187 470 € HT. Cette diminution concerne les missions suivantes décrites à l'article 2.5 de l'acte d'engagement:

- mission VISA : diminution de 39 895 € HT à 37 571 € HT
- mission DET : diminution de 117 110 € HT à 110 288 € HT
- mission AOR : diminution de 18 090 € HT à 17 036 € HT

Le montant du marché initial est ainsi diminué de 618 860 € HT à 608 660 € HT.

Accusé de réception en préfecture
051-253100986-20180403-20180328-10-9D-
DE
Date de télétransmission : 03/04/2018
Date de réception préfecture : 03/04/2018

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 1 au marché N° 52M 2015 12570 M et d'en autoriser la signature.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président :
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

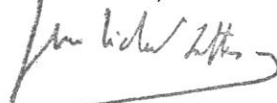
ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°1 au marché n° 52M 2015 12570 M conclu avec le groupement EGIS RAIL/EGIS BATIMENT S O /LCR ARCHITECTES pour un montant de -10 200 € HT.

ARTICLE 2 : AUTORISE Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer ledit avenant.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES



DOUBLEMENT CAPACITE LIGNE A

MAITRISE D'ŒUVRE STATION ESQUIROL

AVENANT N° 1

MARCHE N° 52M 2015 12570 M

MARS 2018

Titulaire : Gpt EGIS RAIL / EGIS SO / LCR ARCHITECTES



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine
1, place Esquirol - BP 10416 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05 61 14 48 50 - Fax : 05 61 14 48 51
Site : www.tisseo.fr

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180403-20180328-10-9D-
DE
Date de télétransmission : 03/04/2018
Date de réception préfecture : 03/04/2018



PREAMBULE

Le marché n° 52M 2015 12570 M concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation des aménagements nécessaires à la station Esquirol de la ligne A du métro de l'agglomération toulousaine afin de pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long , a été notifié le 8 octobre 2015 au Groupement EGIS RAIL / EGIS SO / LCR ARCHITECTES pour un montant de 618 860,00 € HT.

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT n° 1

Le présent avenant n° 1 a pour objet :

1. de fixer le coût prévisionnel définitif des travaux Co1 sur la base des études d'avant-projet définitif sur lequel s'engage le maître d'œuvre,
2. d'enlever au programme de l'opération la réalisation du rameau reliant le bout de quai n° 1 (côté Basso Cambo) et le quai central
3. de rendre définitif le forfait de rémunération de la mission de base.
4. d'acter le changement de chef de projet Monsieur Nicolas Dupriez désigné à l'article 1 de l'Acte d'Engagement, par Monsieur François Burlet.

ARTICLE 2 - COUT PREVISIONNEL DES TRAVAUX

Le coût prévisionnel des travaux (Co) établi par le maître d'ouvrage était de 4 400 000,00 d'euros HT (valeur janvier 2014), tel que précisé à l'article 7.1 du CCAP du marché.

Le coût prévisionnel définitif des travaux arrêté à l'issue des études d'avant-projet, appelé Co1, est fixé par le présent avenant à **2 975 670.00 € HT.** (Valeur janvier 2014)

ARTICLE 3 - CALCUL DE LA REMUNERATION DEFINITIVE

En conséquence, conformément à l'article 3.3 du CCAP du marché, le montant du marché de 618 860,00 € HT est modifié.

L'article 2.2 de l'acte d'engagement est modifié comme suit :

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20180403-20180328-10-9D- DE Date de télétransmission : 03/04/2018 Date de réception préfecture : 03/04/2018

Tranche	Montant € HT	Montant TVA	Montant € TTC
Ferme			
Montant définitif des honoraires forfaitaires	297 095.00	59 419.00	356 514.00
Montant définitif des honoraires forfaitaires des missions complémentaires	25 050.00	5 010.00	30 060.00
Honoraires non forfaitisés	52 550.00	10 510.00	63 060.00
Total provisoire tranche ferme	374 695.00	74 939.00	449 634.00
Conditionnelle			
Montant définitif des honoraires forfaitaires	187 470.00	27 494.00	224 964.00
Montant définitif des honoraires forfaitaires des missions complémentaires	14 845.00	2 969.00	17 814.00
Honoraires non forfaitisés	31 650.00	6 330.00	37 980.00
Total provisoire tranche conditionnelle	233 965.00	46 793.00	280 758.00

Le montant du marché est ainsi diminué de 10 200.00 € HT et porté à **608 660,00 € HT**

ARTICLE 4 - PAIEMENTS

La décomposition du prix pour la tranche conditionnelle indiquée à l'article 2.5 de l'acte d'engagement par éléments de missions est modifiée de la façon suivante :

Montant mission VISA : **37 571.00 € HT** (montant initial : 39 895.00 € HT)

Montant mission EXE : 11 650.00 € HT

Montant mission DET : **110 288.00 € HT** (montant initial : 117 110.00 € HT)

Montant mission AOR : **17 036.00 € HT** (montant initial : 18 090.00 € HT)

La répartition des sommes dues au titre du marché, indiquées à l'article 2.5 de l'acte d'engagement est détaillée en annexe du présent avenant.

ARTICLE 5 - RENONCIATION

Par la signature du présent avenant, le titulaire renonce à toute réclamation et recours pour tous motifs fondés sur l'objet du présent avenant ou sur tout motif concernant les missions objet de la tranche ferme.

ARTICLE 6 - AUTRES CLAUSES DU MARCHÉ

Toutes les autres clauses du marché qui ne sont pas modifiées par le présent avenant n° 1 restent applicables.

Fait à Toulouse en un seul original le **08/03/18**

Le titulaire

Le Représentant du Maître d'ouvrage

Manuel PIERRE
Directeur des Projets
Régions France

EGIS RAIL
Ingénierie des Transports Urbains et Ferroviaires
Le Carat - 168-170 av. Thiers - 69455 Lyon Cedex 06 France
Tel : +33 (0)4 37 72 40 50 - Fax : +33 (0)4 37 72 27 00
SA au capital de 5 153 463 Euros - RCS Lyon 968 502 559

Acte de Maître d'ouvrage
031-253100986-20180403-20180328-10-9D-
DE
Date de télétransmission : 03/04/2018
Date de réception préfecture : 03/04/2018

Avenant n° 1

**AVENANT N°1
FORFAIT DE REMUNERATION**

REPARTITION DES HONORAIRES ENTRE COTRAITANTS

STATION ESQUIROL

Mission	Montant			Répartition					
	Montant HT	TVA	Montant TTC	Egis Rail		Egis Bat		LCR Architecte	
				%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT
Direction, Sécurité, Qualité, Gestion, Documentation	46 125 €	9 225 €	55 350 €	92%	42 575 €	8%	3 550 €	0%	
Etudes de Diagnostic (DIA)	24 530 €	4 906 €	29 436 €	81%	19 835 €	4%	945 €	15%	3 750 €
Etudes d'Avant-Projet (AVP)	80 905 €	16 181 €	97 086 €	68%	54 830 €	22%	18 200 €	10%	7 875 €
Gestion des interfaces techniques Avant Projet	2 195 €	439 €	2 634 €	100%	2 195 €	0%		0%	
Etudes de Projet (PRO)	94 635 €	18 927 €	113 562 €	71%	67 520 €	17%	16 240 €	11%	10 875 €
Gestion des interfaces techniques Projet	2 685 €	537 €	3 222 €	82%	2 195 €	18%	490 €	0%	
ACT	46 020 €	9 204 €	55 224 €	90%	41 190 €	5%	2 205 €	6%	2 625 €
Etudes d'Exécution à la charge du titulaire (EXE)	0 €	0 €	0 €		- €		- €		- €
Sécurité de l'exploitation	7 595 €	1 519 €	9 114 €	100%	7 595 €	0%		0%	
Cellule de coordination et de pilotage	3 505 €	701 €	4 206 €	100%	3 505 €	0%	- €	0%	- €
Déviations des réseaux	1 020 €	204 €	1 224 €	100%	1 020 €	0%	- €	0%	- €
Procédures administratives	2 850 €	570 €	3 420 €	100%	2 850 €	0%	- €	0%	- €
Communication	2 850 €	570 €	3 420 €	100%	2 850 €	0%	- €	0%	- €
Développement durable	1 900 €	380 €	2 280 €	100%	1 900 €	0%	- €	0%	- €
Prestations complémentaires	1 425 €	285 €	1 710 €	100%	1 425 €	0%	- €	0%	- €
Schéma Directeur de la Qualité	3 905 €	781 €	4 686 €	0%	- €	100%	3 905 €	0%	- €
Total Honoraires Forfaitaires Tranche Ferme	322 145 €	64 429 €	386 574 €		251 485 €		45 535 €		25 125 €
Direction, Sécurité, Qualité, Gestion, Documentation	10 925 €	2 185 €	13 110 €	100%	10 925 €				
VISA	37 571 €	7 514 €	45 085 €	89%	33 438 €	11%	4 133 €	0%	- €
EXE	11 650 €	2 330 €	13 980 €	100%	11 650 €	0%	- €	0%	- €
DET	110 288 €	22 058 €	132 345 €	84%	92 642 €	8%	8 823 €	8%	8 823 €
AOR	17 036 €	3 407 €	20 443 €	40%	6 814 €	31%	5 281 €	29%	4 940 €
Sécurité de l'exploitation	3 775 €	755 €	4 530 €	100%	3 775 €	0%	- €	0%	- €
Cellule de coordination et de pilotage	4 830 €	966 €	5 796 €	100%	4 830 €	0%	- €	0%	- €
Déviations des réseaux	1 020 €	204 €	1 224 €	100%	1 020 €	0%	- €	0%	- €
Procédures administratives	2 375 €	475 €	2 850 €	100%	2 375 €	0%	- €	0%	- €
Communication	475 €	95 €	570 €	100%	475 €	0%	- €	0%	- €
Développement durable	475 €	95 €	570 €	100%	475 €	0%	- €	0%	- €
Prestations complémentaires	475 €	95 €	570 €	100%	475 €	0%	- €	0%	- €
Schéma Directeur de la Qualité	1 420 €	284 €	1 704 €	0%	- €	100%	1 420 €	0%	- €
Total Honoraires Forfaitaires Tranche Conditionnelle	202 315 €	40 463 €	242 778 €		168 894 €		19 657 €		13 764 €
Honoraires non forfaitisés tranche ferme	52 550 €	10 510 €	63 060 €						
Honoraires non forfaitisés tranche conditionnelle	31 650 €	6 330 €	37 980 €						
Total provisoire Tranche Ferme	374 695 €	74 939 €	449 634 €						
Total provisoire Tranche Conditionnelle	233 965 €	46 793 €	280 758 €						
TOTAL PROVISoire MARCHE	608 660 €	121 732 €	730 392 €						

Manuel PIERRE
Directeur des Projets
Régions France

EGIS RAIL
Ingénierie des Transports Urbains et Ferroviaires
Le Carat - 168-170 av. Thiers - 69455 Lyon Cedex 05 France
Tél. +33 (0)4 37 72 40 50 - Fax +33 (0)4 37 72 27 01
SA au capital de 5 153 463 Euros - RCS Lyon 968 502 559

L 27/02/18